

# Règlements - AVAN (Apportez votre appareil numérique à l'école) 6e - 8e année

## J'utilise seulement les appareils à des fins pédagogiques.

- activités choisies par l'enseignante
  - avec des lettres, des mots, des chiffres ou des notes (ex. : sites ou applications affichés en classe)
- comme outil référence (ex. : projet de recherche)
- durant les cours

*\*Aucune photo ni vidéo d'élèves ou de membres du personnel\**



## Je dois ranger mon appareil :

- récréation à l'extérieur : dans mon casier verrouillé
- récréation à l'intérieur : dans mon casier verrouillé
- autobus (ex. : spectacles) : dans mon casier verrouillé
- éducation physique : dans mon casier verrouillé (au 3<sup>e</sup> étage)
- cantine : dans mon casier verrouillé



## Je garde mon appareil éteint lorsque je circule dans le corridor pour me rendre à mon prochain cours.

- dans mes mains ou dans mes poches (si j'en ai besoin au cours suivant)
- sauf en éducation physique (mon appareil doit être dans mon casier au 3<sup>e</sup> étage)



## Je demande la permission avant de télécharger quoi que ce soit. (ex. : applications)



## Je peux écouter de la musique :

- à partir de ma propre liste musicale (rien de vulgaire)
- à partir de mon appareil (avec des écouteurs)
- lorsque les travaux demandent moins de concentration (discretion de l'enseignante).



Dernière révision : 13 janvier 2021

## Enseignants

### Étapes à suivre en cas d'infraction :

1. Enlever l'appareil pour la journée et remplir une fiche de comportement
2. Enlever l'appareil pour la semaine et remplir une fiche de comportement
3. Enlever l'appareil pour l'année et remplir une fiche de comportement
  - Remettre l'appareil à Mme Ida.
    - Un parent devra venir chercher l'appareil.
    - L'élève devra le garder à la maison.
  - Le titulaire devra faire une demande au technicien pour que le compte qui donne accès au wifi de l'élève soit bloqué.
  - S'il s'agit d'un appareil de l'école, l'élève devra faire son travail en utilisant un autre outil.